

Secteurs d'activités admissibles

SECTEURS	ACTIVITÉS ADMISSIBLES
<u>PRIMAIRE</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Agriculture (traditionnelle et d'émergence).</i> • <i>Pêche.</i> • <i>Exploitation forestière.</i>
<u>MANUFACTURIER</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>De base (ex : aliments, bois, imprimerie, etc).</i> • <i>Traditionnelles (ex : textile, vêtement, métaux, meuble, etc).</i> • <i>Modernes (ex : machinerie, industrie diverse, etc).</i>
<u>TERTIAIRE MOTEUR</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Génie conseil.</i> • <i>Robotique et informatique (conception et fabrication de logiciels).</i> • <i>Recyclage et protection de l'environnement.</i> • <i>Tourisme.</i>
<u>COMMERCE DE DÉTAIL ET ENTREPRISES DE SERVICE</u>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Service aux particuliers (ex : résidence pour personnes âgées, etc.)</i> • <i>Service aux entreprises.</i> • <i>Commerce de détail (ex : dépanneur, papeterie, etc.)</i> <p><i>(Sont exclus secteurs de la construction résidentielle, commerciale, industrielle)</i></p>

- *Aucune aide financière ne sera accordée à une personne et à une petite entreprise pour des projets qui offrent ou sont susceptibles d'offrir des spectacles, des produits ou des services sexuellement explicites ou exploitant le sexe.*
- *Aucune aide financière ne sera accordée à une personne et à une petite entreprise qui ne se conforme pas aux mesures de protection de l'environnement propres au projet, mesures qui satisfont aux exigences de tous les organismes de réglementation compétents.*